

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1925)
Heft: 1

Artikel: Séance du Comité central, le 28 mars 1925 à Olten
Autor: Pahnke, S. / Henseler, R. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623878>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Salon fédéral soit possible toujours et partout, d'où la nécessité du maintien du Bâtiment transportable, si l'on ne trouve pas d'autre solution. En même temps s'ouvre la question de la participation aux Expositions internationales de Venise. Pour y participer régulièrement le plus sûr serait d'avoir un pavillon (Proposition de notre collègue Chiesa). Cette question aussi devra être examinée par le Comité central. Les propositions pour la nomination du Jury du Salon de Zurich 1925 seront publiées dans le Bulletin. (Voir le résultat de la votation des sections à la page 5/6).

Fin de la séance à 5.20 h.

R. W. Huber.

Séance du Comité central

le 28 mars 1925, à Olten

Sont présents: MM. Righini, Mairet, Blailé, Stauffer.

Sont absents: MM. Hermanjat et Liner.

Le Comité central a pris entre autres les décisions suivantes:

La lettre de la Section de Genève du 27 novembre 1924 sera publiée sans préavis:

Genève, le 27 novembre 1924.

Monsieur Righini, Président de la Société des P. S. et A. S.

Zurich.

Monsieur le Président,

La Section genevoise de la Société des P. S. et A. S. lors de sa dernière séance a formulé quelques remarques au sujet de l'exposition de la Société, actuellement ouverte au Kunsthause de Zurich. En conformité d'un vote unanime des assistants nous avons le devoir de vous les communiquer. En se basant sur les chiffres du catalogue vous constaterez que le 28 % des sociétaires est représenté dans la dite exposition (176 exposants, 628 membres) et que la section de Genève y participe pour le 4 % (24 exposants, 628 membre) et cependant notre section est forte de 128 membres soit le 21 % de la société, et nous estimons qu'au point de vue artistique, si elle n'est pas meilleure qu'une autre section, elle n'est certainement pas plus mauvaise. Mais nous tenons à vous faire remarquer surtout qu'un groupement qui se manifeste que par le 28 % de ses membres, ce qui fait le 18 % pour la section de Genève, n'est plus une société selon le code civil suisse qui nous régit (art. 60 et suivants) et dont l'esprit est: «Tous les sociétaires ont les mêmes droits et les mêmes devoirs».

Les raisons de la faible participation de notre section sont diverses, et sont toutes les conséquences du mode d'organisation de nos expositions, actuellement en vigueur.

Beaucoup de nos collègues ne peuvent assumer des frais d'expédition et d'encadrement pour des œuvres dont l'acceptation est aléatoire, à d'autres leur situation en vue ne permet pas d'encourir l'éventualité d'un refus par le jury. Le plus grand nombre enfin s'abstient parce qu'ils désapprouvent, dans le sein d'une société, le système suranné qui consiste à faire juger les sociétaires les uns par les autres, à l'occasion de manifestations qui devraient englober la totalité de nos collègues. On a en partie expliquée la sévérité du jury par l'espace restreint dont disposent les organisateurs de l'exposition. Pour cette raison il nous semble qu'il aurait été désirable d'obtenir du Kunsthäus de Zurich la jouissance de tout le local, tel que cela avait été concédé à différentes occasions; pour cette même raison l'invitation des membres passifs (nous ne faisons ici aucune personnalité et ne parlons que du principe) ne nous semble pas opportune. — Nous ne mettons en doute ni les capacités ni l'intégralité des membres du jury, pas plus que le parfait et constant dévouement de notre Comité central, mais nous croyons fermement qu'il y a dans la façon de procéder actuellement un réel danger pour l'avenir de notre société. Les faits qui se sont produits dans notre section ne se bornent pas à elle seule, et ils pourraient à la longue susciter une lassitude et désintérêtissement chez beaucoup de nos sociétaires, ce qui serait préjudiciable à tous. Nous vous exprimons le désir que notre Comité central reprenne au plus tôt l'étude de cette question primordiale entre toutes, et demandons, toujours en conformité avec le vote très net de notre section, que cette lettre paraisse dans notre journal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos meilleures sentiments.

Pour la Section de Genève de la Société des P. S. et A. S.

Le Président:

S. Pahnke

Le Secrétaire:

R. de Henseler

Le Comité central examine la *demande de subvention de la Section d'Argovie* pour l'organisation d'une exposition d'art à l'occasion de l'Exposition cantonale argovienne à Baden, en relation avec la subvention de 4000 fr. accordée à la Section de Berne (Exposition à Berthoud). Vu les circonstances le Comité central décide d'accorder un prêt de 1000 francs à la Section d'Argovie.

Le Comité central a examiné la *proposition de la Section vaudoise* d'admettre les femmes artistes comme membres actifs. Il se prononce contre cette admission, mais il décide de soumettre la proposition de la Section vaudoise aux sections sans préavis. (Circulaire envoyée aux Présidents de section le 1^{er} avril 1925.)